MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Creation d'une voirie reliant la ZAC Fleury au quartier de St Beart a CASTELSARRASIN (82)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: CC TERRES DES CONFLUENCES

Raison sociale: CC Terres des Confluences

N° SIRET: 20006632200013

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: BRIOIS

Prénom(s): Dominique

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prevoit l'amenagement d'une chausse de 6 metres de largeur sur environ 880 metres lineaires. Cette voie permettra de relier la future tranche 1 de la ZAC Fleury au quartier de St Beart. Des merlons seront amenages en bordure du projet afin de reduire les nuisances sonores et visuelles pour les riverains les plus proches, tout en favorisant la biodiversite locale. Ils sont concus pour creer des refuges pour la faune terrestre. Aucun travaux de demolition ne sont prevus dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal est de supprimer le trafic important de poids lourds actuellemnt concentre sur un chemin existant, sous-dimensionne et traversant des zones d'habitations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Terrassements pour realiser le corps de chaussee sur environ 75 cm de profondeur, avec les terres vegetales en surfaces separes des autres terres pour etre reutilisees pour re-napper les futurs espaces verts. Les terres inertes deblayees seront mises en merlon le long de la future voie pour reduire les trajets des camions ainsi que le bilan carbone et le cout du projet. Les emprises de zones humides reglementaires inventoriees a l'ouest dans l'emprise de la ZAC Fleury seront cloturees pour eviter le passage des engins. Ensuite, il y aura un apport de materiaux issus de betons concasses sur plateformes pour realiser la structure de chaussee. Le revetement de chaussee sera compose de plusieurs couches d'enrobes pour resister au trafic poids lourds.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet consiste a relier la future tranche 1 de la ZAC FLEURY a plusieurs equipements composes de l'APAG (plateforme de traitement des dechets verts), la dechetterie et le futur pole technique de la communaute de communes. Cette voie doit aussi permettre de devier le trafic poids-lourds qui genere actuellement beaucoup de nuisances pour les riverains de ce secteur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a une demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Largeur de la chaussee Lineaires de voiries	(6, metres) (880, metres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin de Massagot

Lieu-dit :

Localité : Chemin de Massagot 82100 Castelsarrasin

Code postal : 82100 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°5'24"E Lat. : 44°3'56"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 01° 08'44"E Lat. : 44° 07' 10"N

Point de d'arrivée : Long. : 01° 09'04"E Lat. : 44° 06'90"N

Communes traversées :

Castelsarrasin

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-H de la Communaute de Commune des Terres de Confluences, valant programme local de l'Habitat, approuve le 5 mars 2024;

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche se situe a environ 1,5 km a l'ouest de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « La Garonne de Montrejeau jusqu'a Lamagistere » (730003045).
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'APB le plus proche se situe a 2,5 km au nord-est de la zone de projet et correspond aux « Sections Du Cours De La Garonne, Du Tarn, De L'Aveyron Et Du Viaur Dans Leur Traversee Du Departement Du Tarn-Et-Garonne » (FR3800242).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La commune de Castelsarrasin est concernee par le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne (82). Routes concernees : A62 situee a 1,5 km de la zone de projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Zone humide delimitee dans la zone d'implantation de la ZAC Fleury. Zone humide evitee et balisee lors de la phase de travaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRI SECTEUR GARONNE AMONT PPRT Societe BUTAGAZ
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRI: Approuvee par arrete (n° 2014-239-0018) : le 27 aout 2014 PPRT : Approuve par arrete (n° 2011 332-0001) : le 28 novembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Zone de Repartition des Reaux : ZRE8201 Par Arrete prefectoral n° 94-1487 du 22 aout 1994 - Annexe A
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a environ 1,5 km a l'ouest de la zone de projet. Il s'agit de : - La SIC « Garonne, Ariege, Hers, Salat, Pique et Neste» (FR7301822) ; - La ZPS : « Vallee de la Garonne de Muret a Moissac » (FR7312014)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Modification du drainage et des ecoulements des eaux pluviales sur les surfaces impermeabilisees.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Tous les materiaux extraits seront stockes sur site sous forme de merlons (environ 7 400 m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Apport des materiaux pour realiser les corps des chaussees (environ 4 300m3)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Les etudes geotechniques comprenant les analyses de terre ont determine que les terres du site ne sont pas aptes aux traitements aux liants pour les reutiliser pour faire la structure de chaussee

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Un pre-diagnostic ecologique a ete realise sur la zone de projet entre fevrier et avril 2025. Les principaux enjeux ecologiques correspondent a la presence d'un corridor ecologique pour les chiropteres. Le site s'inscrit dans un contexte agricole, gere de facon intensif. Des mesures ont ete mises en place afin d'eviter et de reduire les incidences sur la biodiversite. Les mesures sont decrites
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet concerne des zones cultivees de maniere intensive et monospecifique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	D'apres Georisques, la commune de Castelsarrasin est concernee par : - des Installations Industrielles Classees (ICPE) - Canalisation de transport de matieres dangereuses - Nucleaire (Centrale nucleaire de Golfech) - Pollution des sols
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	D'apres Georisques, la commune de Castelsarrasin est concernee par : - Inondation : la zone de projet n'est pas directement concernee par les zones a risques du PPRI - Remontee de nappes : zone de projet sujette a des inondations de cave - Mouvement de terrain et retrait-gonflement argiles: PPRN Retrait-gonflement argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet engendre une modification du trafic en relocalisant le trafic actuel des poids lourds sur la nouvelle voirie qui sera creee.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La phase de chantier est susceptible de generer du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Les nuisances sonores en phase d'exploitation seront generees par le trafic des poids lourds sur la voirie. Des merlons seront amenages pour reduire les nuisances sonores pour les riverains
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	La creation de cette voirie destinee majoritairement au trafic des poids lourds peut generer des vibrations. Son dimensionnement a ete concu de maniere a limiter au maximum ces nuisances
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Nuisances lumineuses generees par l'eclairage des vehicules en circulation nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Il n'est pas prevu d'eclairer la voie.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase de chantier, le projet est susceptible de generer des rejets atmospheriques. Les vehicules de chantier respecteront les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le projet est egalement susceptible de generer des rejets atmospheriques lies au trafic poids lourds et legers sur la voirie.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Production eventuelle de dechets inertes (deblais de terrassement, terre, cailloux...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Une partie de la zone de projet ne sera plus cultivable par l'artificialisation du sol pour la creation de la voirie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une partie de la zone de projet ne sera plus cultivable par l'artificialisation du sol pour la creation de la voirie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La zone de projet s'inscrit dans un contexte agricole gere de maniere intensive. Les enjeux ecologiques sont presentes dans l'annexe volontaire n°1. La mise en oeuvre de la sequence ERC des le demarrage du projet, basee sur l'analyse environnementale des milieux naturels et des zones humides reglementaires, a permis d'eviter et de reduire les incidences nefastes notables previsibles du projet sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de reduction : - Adaptation du calendrier des travaux hors periode sensible pour les especes protegees - Recreation d'un couvert vegetal avec des essences locales Mesure d'accompagnement et de suivi : - Mise en place de 2 nichoirs pour l'avifaune - Creation de merlons dynamiques, support de la biodiversite - Gestion des milieux ouverts et semi-ouverts par fauche tardive avec export - Suivi par un ecologue en phase chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Anizan

Prénom Justine

Qualité du signataire Cheffe de projets fauniste

À Toulouse

Fait le 13-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)